

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Michel CAMPICHE

Les premiers partages de la Pologne

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1945, tome 43, p. 208-213

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

Les premiers partages de la Pologne

I

Au XVIII^e siècle, un grand Etat, le Royaume, ou, plus exactement, la république royale de Pologne, occupait les plaines de l'Europe orientale. Limité à l'ouest par la Prusse, au sud par l'Autriche et l'Empire Ottoman, à l'est enfin par la Russie, ce royaume comprenait, outre les territoires proprement polonais, la Lithuanie, la Courlande, la Russie-Blanche, la Volhynie et une partie de l'Ukraine. Ses frontières atteignaient presque les villes de Riga, Smolensk et Kiew.

Les Polonais et les Lithuaniens, catholiques, étaient les races prédominantes, celles où se recrutaient la noblesse et le haut-clergé. A l'ouest, en Posnanie et dans le « corridor », se trouvaient des minorités d'Allemands luthériens. Les Russes-Blancs et Ukrainiens qui peuplaient les provinces de l'est appartenaient à l'Eglise orthodoxe ; serfs attachés aux grandes propriétés, ils ne jouaient aucun rôle dans l'Etat.

Trois classes très distinctes composaient la société : la noblesse, qui possédait la plus grande partie des terres ; la bourgeoisie, marchande et intellectuelle, d'abord très réduite, mais qui sera fort importante à la fin du XVIII^e siècle ; enfin les paysans, serfs pour la plupart, à l'exception des nobles sans fortune.

La Pologne était une monarchie non-héréditaire. La Diète, assemblée des nobles et des prélats, élisait le roi, tranchait les principales questions concernant le gouvernement, accordait des subsides, fixait le montant des impôts, à peu près comme un Parlement actuel. Réunie « en confédération », la Diète votait à la majorité des voix ; lorsque la convocation avait lieu « en Diète ordinaire », les décisions devaient être votées à l'unanimité. L'opposition d'un seul membre l'emportait contre la volonté de tous les autres ; on nommait ce droit le « liberum veto ».

La Constitution polonaise accordait aux nobles qui n'approuvaient pas le gouvernement le droit de former une confédération, de s'unir pour faire la guerre au pouvoir central. Ainsi la rébellion même était légitime.

Ce régime d'excessive liberté valait à la Pologne un état de perpétuelle anarchie.

L'élection amenait sur le trône des souverains étrangers. Entravée par le « liberum veto », la Diète était encore limitée dans ses pouvoirs par les privilèges de nombreuses Diètes provinciales et municipales. Le droit de confédération permettait à l'étranger de susciter en tout temps la guerre civile. Dans ces conditions, les malheurs de la Pologne et sa disparition finale seront la conséquence inévitable d'un régime qui soumettait la politique au caprice individuel.

II

En dépit de cette faiblesse chronique, la République Royale parvenait à subsister. Durant le XVII^e siècle, l'Autriche exerçait son effort contre la Turquie et contre la France. L'Etat qui deviendra le royaume de Prusse était en pleine organisation. La Russie quittait lentement sa somnolence asiatique.

Au siècle suivant, la Pologne fut entourée de trois grands Etats avides d'expansion ; seule la rivalité entre les bénéficiaires d'un partage éventuel la préservera longtemps.

Sous le règne de Pierre le Grand l'influence russe devint prépondérante à Varsovie. Néanmoins, les successeurs de ce tzar n'osèrent annexer simplement tout le pays, car jamais la Prusse et l'Autriche n'auraient toléré que la Russie s'installât aux portes de la Silésie et de la Saxe, et sur les Carpathes. Les deux autres Etats, de leur côté, se gardaient de toucher au pays que la Russie considérait comme sa chasse gardée. La Pologne ne sera vraiment perdue que le jour où ses voisins se mettront d'accord pour la dépouiller.

Le premier rapprochement russo-prussien eut lieu à la fin de la Guerre de Sept Ans, au cours de laquelle la Pologne, bien que demeurée neutre, servit de champ de

bataille. En mai 1762, un traité fut même signé. Deux clauses concernaient la Pologne : les souverains de Prusse et de Russie soutiendraient, à la mort d'Auguste III, un même candidat ; en outre, ils interviendraient ensemble pour soutenir les Luthériens et les Orthodoxes, que les Polonais avaient la maladresse de menacer dans leurs libertés religieuses. La mort de Pierre III empêcha de ratifier ce traité. Deux ans plus tard, Frédéric et Catherine II signèrent une convention, afin de régler en commun l'affaire polonaise. Les clauses étaient semblables à celles du traité précédent. Les souverains s'engageaient encore à empêcher tout changement constitutionnel en Pologne, — autrement dit à maintenir le désordre qui leur était si profitable. Enfin le roi de Prusse devait appuyer la candidature de Stanislas Poniatowski, désigné par la tzarine. L'élection n'allait pas tarder, puisque Auguste III était mort depuis plusieurs mois déjà. Catherine II envoya une garnison russe à Varsovie, sous prétexte de garantir la tranquillité des délibérations. Une armée prussienne se tenait prête à envahir la Pologne occidentale. Dans ces conditions, la Diète ne pouvait qu'obéir, et Stanislas Poniatowski fut élu. Ancien amant de Catherine II, qui voulait avant tout placer à Varsovie un homme sans caractère, le nouveau roi était intelligent et cultivé. En France, il avait fréquenté les « philosophes », et se donnait pour leur disciple, au point qu'il annonça son intention de gouverner selon les principes de l'Encyclopédie et de Montesquieu. Causeur agréable, homme de salon, Stanislas était de ceux qui mènent l'Etat aux abîmes. Ses deux « patrons » ne lui demandaient pas autre chose. On l'accueillit bien, parce qu'il était Polonais, et qu'il venait après deux rois saxons.

La Diète, malgré la menace russe, prit quelques décisions fort opportunes : elle organisa une administration des finances, un ministère de la guerre et augmenta les effectifs de l'armée. Enfin, réforme capitale, elle supprima le « liberum veto » pour ne conserver que le vote à la majorité.

Cette manifestation de sagesse politique et de patriotisme ne pouvait qu'indisposer la Russie. Aussi, deux ans plus tard, en 1766, Catherine II fit-elle convoquer une Diète générale, où les membres du parti anti-russe furent

empêchés de se rendre. Le « liberum veto » fut rétabli ; on réduisit l'armée à trente mille hommes ; les non-catholiques reçurent des garanties.

Ces concessions ne suffirent pas. L'année suivante, la Russie et la Prusse, jugeant que les sujets luthériens et orthodoxes de Stanislas n'avaient pas reçu satisfaction, menacèrent à nouveau la Pologne d'une invasion. Le 5 octobre 1767 se réunissait une Diète extraordinaire. La garnison russe de Varsovie arrêta quatre députés, parmi lesquels deux évêques, dont l'attitude était jugée trop énergique. Rendue docile par cet exemple, la Diète accepta un traité aux termes duquel Catherine II devenait la « protectrice des libertés polonaises », et se chargeait de maintenir la Constitution. Il y était stipulé que le trône demeurerait électif, que la noblesse conservait ses privilèges, et que l'armée ne comptait que trente mille hommes. Ces clauses furent enregistrées comme « lois cardinales », c'est-à-dire perpétuelles et irréfornables.

La Pologne tombait complètement sous la tutelle russe. Des patriotes insurgés formèrent à Bar, en Ukraine, une confédération ; les Russes envahirent la Pologne méridionale. Ces événements provoquèrent une grande inquiétude à Constantinople, car l'offensive russe en Ukraine polonaise menaçait les provinces danubiennes de l'Empire Ottoman. Depuis plusieurs années, d'ailleurs, le Sultan craignait l'expansion russe dans le bassin de la Mer Noire. La diplomatie française, qui tâchait de sauver encore la Pologne, ménagea aux confédérés l'appui de la Turquie, et enfin persuada le Sultan de déclarer la guerre à la Russie. Stanislas mit son armée à la disposition des Russes, pour combattre les patriotes, ajoutant ainsi la guerre civile à l'invasion.

III

A Bar, les confédérés croyaient sauver leur pays ; les circonstances ne firent que hâter le premier partage.

Après quelques succès, les Turcs furent battus et demandèrent à négocier. Catherine II réclama la cession des provinces roumaines. L'Autriche, qui voyait ainsi la Russie encercler la Hongrie orientale, mit une opposition

absolue à ces projets, et assura la Turquie de son appui. L'Europe frôlait la guerre générale ; d'un côté, il y aurait eu l'Autriche, la France qui était maintenant son alliée, la Turquie, la confédération de Bar, et probablement la Suède, menacée par les projets de Catherine II sur la Finlande ; de l'autre, la Russie, qui aurait affronté la coalition avec le seul appui de ses partisans polonais.

Frédéric II comptait certainement tirer grand profit d'une guerre européenne qui pouvait faire de lui l'arbitre de la situation. En revanche, si le conflit était réglé par des négociations, la Prusse risquait de ne rien obtenir si elle demeurait à l'écart. Le roi jugeant que le désir d'une solution pacifique l'emporterait, intervint donc, mais en médiateur, ce qui lui permettait de prendre part au débat sans s'y engager à fond ; il préconisa un arrangement qui devait mettre tout le monde d'accord, et surtout qui lui laissait une récompense pour ses bons offices. Mais encore fallait-il que son plan fût accepté.

Au début de 1771, le prince Henri de Prusse, frère du roi, se rendit en mission à St-Pétersbourg. Il devait obtenir que la Russie abandonnât ses prétentions sur les provinces danubiennes, contre une compensation en Pologne. La Prusse devait annexer aussi quelques territoires. L'Autriche, rassurée, laisserait faire ; la Russie serait payée de ses concessions, et la guerre évitée. Bref, le plan de Frédéric II semblait convenir à tous les partis.

Cette combinaison faillit échouer. L'Autriche, qui craignait tout autant l'expansion russe vers les Carpathes que sur le Bas-Danube, maintint son opposition ; en juillet de la même année, elle signa un traité avec la Turquie. Les deux pays s'engageaient à défendre par les armes l'indépendance polonaise et la souveraineté du Sultan sur les provinces danubiennes ; la guerre générale paraissait plus inévitable que jamais.

La diplomatie russe intervint à Vienne pour proposer que l'Autriche prît part au démembrement de la Pologne, et rompît avec la Turquie une alliance devenue sans objet, puisque le Sultan recouvrait ses provinces. Pour obliger Marie-Thérèse à modifier sa politique, les souverains de Prusse et de Russie conclurent une alliance

militaire qui réglait une campagne en Hongrie, et, peu après, l'Autriche accepta les propositions russes.

La Pologne, dès l'instant où ses voisins s'accordaient pour la partager, était perdue. Les territoires polonais étaient bien assez vastes pour que chacun pût s'en attribuer une part sans gêner ses associés. L'Autriche compensait la perte de la Silésie et empêchait la Russie de fixer un jour sa frontière sur les Carpathes. La Turquie, à qui on rendait ses provinces perdues, ne voulait certes pas continuer la guerre pour la Pologne. La France admettait un partage qui sauvait la paix. Bref, c'était là, pour tous, la meilleure solution.

Frédéric II annexa la ville d'Heilsberg, enclave à l'intérieur de la Prusse ducale, le « corridor » à l'exception de Thorn sur la Basse-Vistule, et de Dantzig, qui demeura ville libre, vassale de la Pologne. Le royaume de Prusse ne formaît plus qu'un seul territoire. L'Autriche reçut la Galicie et la Ruthénie, à part Cracovie, qui resta polonaise. La Russie annexa la Livonie méridionale et une large bande de la Russie-Blanche, avec les villes de Dunabourg, Vitebsk et Mohilev.

Aussitôt la Diète fut convoquée à Varsovie, pour enregistrer les traités de partage. L'opposition fut si violente qu'on ne parvint pas à obtenir le vote nécessaire. Quelques arrestations intimidèrent les députés, menacés par les troupes russes qui tenaient la capitale à leur merci. Finalement, l'assemblée ratifia les traités. En outre, la Russie imposait une nouvelle convention qui chargeait Catherine II de maintenir les lois cardinales. Deux ans après, les souverains de Prusse et de Russie s'engageaient une fois de plus à empêcher toute réforme constitutionnelle en Pologne.

Michel CAMPICHE

(à suivre)